# 3-4 JUIN 2026 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# PARIS, FRANCE – BOD/2026-06-DOC 10 – POUR DÉCISION

# PROGRAMME DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE SUIVI, D'ÉVALUATION ET D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE GPE 2030

*N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.*

**Principaux enjeux à prendre en compte :**

- Lors de sa réunion d'avril, le Comité Performance, Impact et Apprentissage (PILC) a examiné le Programme de travail sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage GPE 2030.
- Les membres ont salué la clarté et la cohérence du Programme MEL avec la stratégie GPE 2030 et sa théorie du changement, et ont remercié le Secrétariat pour avoir intégré les suggestions du Conseil et du PILC.
- Les membres ont souligné que les produits du MEL devraient permettre d'évaluer et de démontrer la valeur du GPE. Ils ont appelé le Partenariat à engager des discussions stratégiques fondées sur les résultats du MEL afin d'évaluer et de montrer l'impact du GPE sur les résultats d'apprentissage, le renforcement des systèmes et le financement.
- Les membres ont conseillé de devancer l'évaluation de l'efficacité des enseignants, tout en maintenant l'accent sur l'égalité de genre, l'inclusion, les instruments de financement et l'efficacité du partenariat. Ils ont recommandé d'intégrer des thèmes tels que l'éducation des filles en milieu rural, la résilience climatique, les compétences vertes, la transformation numérique, l'IA et le SIGE dans les évaluations et revues, selon les besoins.
- Les membres ont salué la portée et l'ambition du programme de travail mais ont demandé au Secrétariat d'identifier les risques liés à la mise en œuvre, notamment en raison de la proposition d'un budget MEL inférieur à celui de l'enveloppe de la stratégie précédente.
- Les membres ont indiqué leur préférence pour sélectionner un agent partenaire parmi le large éventail d'organisations actuellement accréditées pour mettre en œuvre la composante évaluation du programme MEL. Ils ont également demandé d'inclure l'ISU, en précisant le rôle du GEM dans la production de rapports sur l'ODD4.
- Les membres ont appelé à un renforcement de la prise en main par les pays de l'apprentissage, de l'apprentissage sud-sud et de la synthèse entre pays, ainsi que du partage systématique des conclusions avec les pays partenaires.
- Les membres ont commenté sur le langage de la décision, mettant en avant l'ajout de l'apprentissage fondé sur des preuves, un programme de travail flexible et une supervision régulière par le PILC.

## Objectif

1. Le Conseil est invité à examiner le programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du GPE 2030 pour décision.

## Décision recommandée

**BOD/2026/06-XX—Programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du GPE 2030 :** Le Conseil d'administration :

1. en reconnaissant qu'il est aligné sur les principales composantes de la stratégie et de la théorie du changement du GPE 2030, ainsi que la valeur de l'apprentissage et des décisions fondés sur des données probantes pour améliorer la performance, et l'importance de tirer parti des atouts du partenariat pour atteindre, suivre et communiquer les résultats ;
2. en reconnaissant sa nature flexible, approuve le programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage dans le cadre du GPE 2030 avec une supervision régulière par le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages et demande au Secrétariat de mettre en œuvre le programme décrit aux annexes A et B du document BOD/2026/06-DOC 10.

## Contexte et vue d'ensemble

1. Les 4 et 5 décembre 2025, le Conseil du GPE a approuvé un nouveau plan stratégique pour le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) qui couvre la période 2026-2030, intitulé le GPE 2030. Ce document présente le programme de travail quinquennal en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) pour examen et décision par le Conseil. Le programme de travail proposé est aligné sur les principaux éléments de la stratégie et de la théorie du changement du GPE 2030, et est conforme à la politique d'évaluation du GPE.
2. Les principaux objectifs du programme de SEA sont de soutenir la mise en œuvre efficace du plan stratégique GPE 2030, de favoriser l'apprentissage et la prise de décision fondés sur des données probantes en vue d'améliorer les performances et les résultats dans l'ensemble du partenariat, ainsi que de renforcer la responsabilité et la transparence.
3. En octobre 2025, le Comité des performances, de l'impact et des apprentissages (PILC) a approuvé le cadre de résultats du GPE 2030, ainsi qu'un ensemble de données issues du suivi et d'indicateurs d'optimisation des ressources. Il a également souligné la responsabilité des partenaires dans la collecte et la

communication des données relatives aux indicateurs du cadre de résultats et des données issues du suivi.

4. Ces trois ensembles d'informations, à savoir les indicateurs du cadre de résultats, les données issues du suivi et les indicateurs d'optimisation des ressources, ainsi qu'un portefeuille quinquennal d'évaluations et d'examens et un solide système de gouvernance des données étayeront le programme de SEA du GPE, soutenu par une plateforme informatique accessible à tous les partenaires.
5. Outre le suivi et la communication des indicateurs du cadre de résultats, le Secrétariat propose de tirer parti des atouts du partenariat pour réaliser des évaluations, afin d'intégrer l'apprentissage fondé sur des données probantes et la responsabilité dans l'ensemble du partenariat. Bien que le programme d'évaluation soit géré par le Secrétariat, il est proposé que la majeure partie du travail soit réalisée par un agent partenaire qui dispose des capacités techniques et opérationnelles suffisantes pour mener des évaluations indépendantes de haute qualité.
6. Le budget total alloué au SEA s'élève à 6,075 millions de dollars, et a diminué par rapport aux 8,049 millions de dollars prévus dans le cadre du GPE 2025, afin de garantir que davantage de ressources sont disponibles pour les allocations aux pays. Le budget sera examiné par le Comité des finances et du risque en vue d'une recommandation au Conseil.
7. Le programme de travail figurant à l'annexe A est susceptible d'être révisé en fonction des demandes du PILC et du Conseil, ainsi que des recommandations du Secrétariat, tout au long de la période couverte par la stratégie, en prévoyant un délai suffisant pour la mise en œuvre des révisions.

**Annexes :**
**Annexe A : Aperçu des composantes du programme de travail**
**Annexe B : Présentation détaillée du programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage**
**Annexe C : Résumé des commentaires issus des délibérations du Conseil des 4 et 5 décembre 2025 et autres propositions reçues avant le 31 janvier 2026**

## Annexe A : Aperçu des composantes du programme de travail

La présente annexe propose des définitions succinctes du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage (SEA) dans le contexte du GPE. Le tableau 1 offre un aperçu des composantes du programme de travail, ainsi que de leurs principaux objectifs et publics cibles, tandis que le tableau 2 répertorie les éléments à fournir du programme de travail destinés au PILC/Conseil par exercice financier.

**Le document annuel sur les résultats soumis au Conseil portera principalement sur le suivi. Le suivi** désigne la collecte et le suivi continus et systématiques des données par rapport à des indicateurs et des cibles prédéfinis. Le programme s'articule autour de trois flux de données interconnectés, à savoir les indicateurs du cadre de résultats, les données issues du suivi et les indicateurs d'optimisation des ressources, qui sont présentés chaque année au PILC et au Conseil. Son objectif principal est de renforcer la responsabilité et la supervision : fournir au Conseil et à la direction une vue d'ensemble de la performance du GPE par rapport aux objectifs du plan stratégique GPE 2030.

**L'évaluation** désigne l'examen périodique et indépendant de certains aspects de la stratégie et des activités du GPE par rapport à un ou plusieurs critères d'évaluation de l'OCDE. Plus approfondies que le simple suivi, les évaluations ne se cantonnent pas aux indicateurs agrégés, mais cherchent à examiner « pourquoi » et « dans quelle mesure » certains aspects du travail du GPE sont efficaces, ainsi que le niveau d'atteinte des résultats escomptés. Pour ce faire, elles s'appuient sur un portefeuille d'études sur les enseignements tirés des pays et d'évaluations des programmes et thématiques, menées par des évaluateurs indépendants afin de garantir la qualité et la crédibilité, et sont complétées par des **examens** internes rapides (qui fournissent des éléments analytiques, mais sont de nature plus descriptive).

**L'apprentissage** est le résultat visé qui passe à la fois par le suivi et l'évaluation, et est intégré dans chacune des activités ; il constitue le lien entre la production de données probantes et leur exploitation. Il se concrétise de manière plus explicite à travers les études sur les enseignements tirés des pays et les synthèses transversales, qui offrent aux partenaires au niveau national des possibilités d'apprentissage structurées, et les évaluations thématiques et de programmes qui offrent des possibilités d'apprentissage à l'ensemble du partenariat. Le principal objectif est d'intégrer

l'apprentissage fondé sur des données probantes dans l'ensemble du partenariat, afin que les conclusions du suivi et de l'évaluation se traduisent par de meilleures décisions et performances.

**Tableau 1 : Résumé des composantes du programme de SEA**

| Composantes | Bref aperçu | Objectifs et publics cibles |
|---|---|---|
| **Document annuel sur les résultats soumis au Conseil (suivi)** | Un document technique annuel qui donne un aperçu complet mais succinct des résultats et de la performance du GPE par rapport au cadre de résultats du GPE 2030, aux indicateurs d'optimisation des ressources, et aux données pertinentes issues du suivi. | L'objectif principal est de renforcer la responsabilité et la supervision du Conseil et de la direction du GPE. Ce rapport sera établi chaque année en avril à partir de 2027, puis transmis au PILC en avril et au Conseil en juin. |
| **Évaluations et examens (apprentissage intégré dans l'utilisation des conclusions et des recommandations)** | Portefeuille d'évaluations et d'examens visant à répondre à des questions spécifiques concernant la pertinence, la cohérence, l'efficience, l'efficacité, la durabilité et les conséquences imprévues des différents aspects du travail du GPE, notamment les réformes prioritaires, le partenariat au niveau des pays, les instruments du GPE (par exemple, le fonds à effet multiplicateur), les programmes mondiaux financés par le GPE (par exemple, L'Éducation à voix haute, le Partage de connaissances et d'innovations, etc.), ainsi que d'autres éléments essentiels de la stratégie.<br>Les évaluations seront réalisées par des évaluateurs indépendants, tandis que le Secrétariat effectuera principalement des examens de documents. | Les évaluations et examens auront des objectifs et des publics cibles spécifiques, en fonction du sujet. Dans de nombreux cas, le public principal est l'équipe de direction du Secrétariat du GPE et le Conseil du GPE pour les adaptations apportées aux opérations et aux décisions stratégiques du GPE. L'un des principaux objectifs est également de favoriser l'apprentissage entre les partenaires, en particulier dans les cas où une analyse au niveau des pays est prévue et où les évaluations thématiques apportent des données opérationnelles et stratégiques aux interventions en cours ou aux approches de mise en œuvre. |

| | | |
|---|---|---|
| **Gouvernance des données et gestion de l'information (composante d'appui)** | Élaborer, consolider et gérer les systèmes de données et d'information pour les indicateurs du cadre de résultats, les données issues du suivi et les indicateurs d'optimisation des ressources en utilisant les processus de suivi, les normes de données et les processus de vérification établis. Veiller à ce que les données soient disponibles sur le site web/la plateforme informatique du GPE. Coordonner et consolider la mise à disposition et la vérification des données et des informations pour les évaluations commandées en externe. Veiller à ce que les évaluations soient publiées sur le site web du GPE. | L'objectif principal est de suivre la performance du GPE et de mettre des données et des informations vérifiées à la disposition des parties prenantes du GPE, dans le cadre de la responsabilité qui incombe à l'ensemble du partenariat de mesurer et de démontrer les résultats. |

**Tableau 2 : propositions d'éléments à fournir au PILC/Conseil d'administration dans le cadre du programme de travail de SEA, par exercice budgétaire**

| Éléments à fournir | Juillet 2026-juin 2027 | Juillet 2027 – juin 2028 | Juillet 2028-juin 2029 | Juillet 2029-juin 2030 | Juillet 2030-juillet 2031 |
|---|---|---|---|---|---|
| Document annuel sur les résultats soumis au Conseil + indicateurs de l'ODD 4 par GEM | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Études sur les enseignements tirés des pays | | 5 | 5 | 5 | 5 |

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Rapports de synthèse | | | 1 | | 1 |
| Évaluations des programmes | Initiatives d'appui technique (TAI) – à mi-parcours | | | EOL - évaluation sommative<br>KIX - évaluation sommative<br>TAI - évaluation sommative | Financements innovants et durables |
| Évaluations thématiques | | Les enseignants et la qualité de l'enseignement | Partenariat | Inclusion/égalité des genres | |
| Examens | Examens de mi-parcours + état d'avancement des indicateurs standardisés | Intégration du changement climatique dans les activités du GPE | Progrès réalisés en matière de financements complémentaires – financement national et résultats d'apprentissage | Financements innovants | |

## Annexe B : Présentation détaillée du programme de travail en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage

Le programme de SEA s'articule autour de trois volets principaux, à savoir : 1) le document annuel sur les résultats soumis au Conseil ; 2) les évaluations et les examens ; et 3) la gouvernance et la gestion des données.

**Le document annuel sur les résultats**

Le Secrétariat soumettra chaque année au PILC en avril et au Conseil d'administration en juin (à partir de 2027) un rapport technique sur les résultats, à la fois complet et succinct. Ce document évaluera les progrès réalisés par le partenariat par rapport au cadre de résultats du GPE 2030. Il présentera les données pertinentes issues du suivi des financements du GPE (par exemple, les financements axés sur l'égalité des genres et l'inclusion, le changement climatique et les enseignants) et récapitulera les performances par rapport aux indicateurs d'optimisation des ressources du GPE. Collectivement, ces informations permettront d'évaluer l'état d'avancement du partenariat par rapport à ses objectifs, ainsi que les détails de certains aspects de ses opérations.

Comme le souligne la décision du PILC du 6 octobre 2025, le document s'appuiera sur les données et les informations issues de l'exercice de suivi annuel des pays partenaires (les rapports des pays partenaires vérifiés par les groupes locaux des partenaires de l'éducation), les financements (les rapports des agents partenaires) et les données du Secrétariat. Selon leur pertinence et disponibilité, le document récapitulera également les données issues du portefeuille d'évaluations et les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation.

Pour compléter le document du GPE et contextualiser ses résultats, l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Rapport GEM) fournira une synthèse des progrès accomplis par les pays partenaires par rapport aux indicateurs de l'objectif de développement durable n° 4 (ODD 4), comme convenu avec le PILC, afin de suivre l'état d'avancement de l'objectif du GPE. Ces informations seront communiquées au PILC en octobre et au Conseil en décembre.

**Les évaluations et les examens**

Le Secrétariat gérera un portefeuille d'évaluations et d'examens afin de répondre à des questions spécifiques concernant la pertinence, la cohérence, l'efficacité,

l'efficience, l'impact, la durabilité (selon les critères de l'OCDE) et les conséquences imprévues des différents volets de la stratégie et des opérations du GPE. Le portefeuille abordera les trois objectifs du GPE à des degrés divers, en fonction des problématiques et des axes prioritaires des activités. Les évaluations analyseront également les synergies entre les objectifs et les domaines thématiques afin de démontrer la valeur du GPE au-delà des aspects spécifiques de ses opérations.

L'objectif de ce portefeuille consiste à favoriser une compréhension plus approfondie (que celle qui est possible dans un document sur les résultats qui se concentre sur des indicateurs agrégés) des domaines d'intervention spécifiques du GPE, afin de soutenir un apprentissage qui se traduit par des améliorations opérationnelles. Il vise également à appuyer la supervision et les décisions stratégiques du Conseil et de la direction.

Le Secrétariat sélectionnera un agent partenaire (parmi les agents partenaires existants) qui possède les capacités techniques et opérationnelles nécessaires pour réaliser une évaluation indépendante de haute qualité. Les principes de qualité, d'indépendance et d'utilité s'appliqueront à toutes les évaluations, conformément à la politique d'évaluation du GPE, approuvée par le Conseil d'administration du GPE en mai 2021 (susceptible d'être révisée pour mieux refléter l'approche du GPE 2030 qui est davantage axée sur les résultats).

Le Secrétariat procédera à des examens en interne, en consolidant les informations issues des données du Secrétariat du GPE et d'autres sources (telles que l'examen annuel et de mi-parcours du pacte de partenariat, et les rapports sur l'état d'avancement et de fin d'exécution des financements), afin de mieux comprendre le portefeuille du GPE et d'identifier les principaux enjeux abordés dans les pays partenaires. Les examens peuvent être contextualisés au regard de la littérature existante sur les sujets/pays examinés. Les examens n'impliqueront généralement pas de nouvelle collecte de données auprès des pays et seront de nature plus descriptive, en mettant en évidence les enjeux qui pourraient nécessiter un suivi par le biais d'évaluations, et en fournissant des éléments de base pour les évaluations.

Le portefeuille d'évaluations et d'examens comprend les éléments suivants :

**Des études sur les enseignements tirés des pays.** Ce portefeuille d'études (20 études au niveau des pays et 2 synthèses) *couvre les trois objectifs du GPE* et fournit une analyse approfondie des enjeux et des thématiques liés à la réforme des systèmes éducatifs dans différents contextes de pays partenaires (les critères de sélection

comprendront des variables telles que la région, le revenu, la fragilité et les types de réformes). À travers des études de cas par pays et des analyses transversales, le GPE évaluera les progrès réalisés dans des domaines essentiels des réformes du système, tels que l'accès à l'éducation, l'égalité des genres et l'inclusion (en particulier pour les enfants en situation de handicap), l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage, les systèmes d'évaluation des apprentissages et le financement national. Les études porteront également sur le rôle des partenaires (notamment le groupe local des partenaires de l'éducation) dans l'élaboration et la mise en œuvre des réformes prioritaires, ainsi que sur la contribution des financements du GPE, y compris les financements complémentaires, et des cofinancements à ces réformes (par exemple, l'Accélérateur de l'éducation des filles pour l'égalité des genres).

Les études individuelles serviront spécifiquement d'évaluations indépendantes et de possibilités d'apprentissage pour les partenaires au niveau du pays, tandis que les analyses transversales basées sur ces études fourniront des pistes de réflexion sur la manière de renforcer le partenariat et les instruments du GPE (c'est-à-dire les financements et les processus) pour soutenir les réformes des pays, ventilées par composantes essentielles des réformes, notamment l'accès à l'éducation, l'apprentissage de base, l'égalité des genres et l'inclusion, les enseignants et la qualité de l'enseignement.

**Les évaluations de programmes** offriront une vue globale de la pertinence, de l'efficience et de l'efficacité des programmes et des instruments de financement innovants du GPE. Parmi ces programmes figurent notamment L'Éducation à voix haute, le Partage de connaissances et d'innovations, ainsi que les initiatives d'appui technique. Une autre évaluation proposée porte sur les instruments de financement innovants du GPE, tels que le fonds à effet multiplicateur, ainsi que sur leur alignement et leur contribution au renforcement du financement durable et des réformes au niveau des pays. Les thématiques spécifiques et les objectifs des évaluations seront déterminés en concertation avec les équipes chargées du programme et le PILC, ainsi qu'en fonction des besoins de la direction et/ou des décisions du Conseil d'administration.

**Les évaluations thématiques** permettront d'analyser le travail du GPE dans des domaines thématiques spécifiques mis en avant dans le plan stratégique GPE 2030. Ces évaluations s'appuieront sur les données recueillies dans le cadre des études sur les enseignements tirés des pays et les compléteront par des examens de documents et d'autres données de base si nécessaire, notamment une collecte de données plus

ciblée au niveau des pays, afin d'approfondir le thème spécifique étudié. Les évaluations identifieront les facteurs qui ont favorisé ou entravé l'élaboration, la mise en œuvre et les résultats des interventions, des programmes et des politiques axés sur ces domaines spécifiques. Parmi les thèmes spécifiques proposés figurent : 1) les partenariats inclusifs (notamment le rôle des groupes locaux des partenaires de l'éducation et la performance des agents partenaires) ; 2) l'égalité des genres et l'inclusion (notamment les questions de handicap et d'intersectionnalité) ; et 3) les réformes du corps enseignant et la qualité de l'enseignement.

**Examens.** Cet ensemble comprendra principalement des examens documentaires (avec quelques entretiens) destinés à évaluer l'état d'avancement des activités du GPE et à en tirer des enseignements. Ces examens s'appuieront sur des données et des informations facilement accessibles auprès du Secrétariat, notamment des données issues des évaluations au niveau des pays et thématiques, ainsi que des rapports sur les programmes et les financements du GPE. Le Secrétariat réalisera ces examens en interne. Parmi les thèmes proposés figurent la synthèse et l'analyse des examens de mi-parcours et du suivi annuel du pacte, l'évaluation des indicateurs standardisés dans les financements en cours, l'intégration d'interventions visant à lutter contre le changement climatique dans les programmes du GPE, l'état d'avancement des déclencheurs des financements complémentaires (financement national et évaluations des apprentissages), ainsi que les financements innovants. Étant donné que ces examens peuvent être réalisés rapidement en interne, certains thèmes pourraient également être abordés, selon les besoins, chaque année.

**La gouvernance et la gestion des données**

Un dernier volet de ce travail consiste à détailler les méthodologies utilisées pour les indicateurs et les procédures de collecte de données ; à établir et à suivre les normes, les points de référence et les procédures de vérification des données pour les indicateurs du cadre de résultats, les données issues du suivi et les indicateurs d'optimisation des ressources ; à auditer, à organiser et à garantir la publication des données sur le site web et la plateforme informatique du GPE (en cours d'élaboration) ; à partager de manière proactive des données ventilées par pays avec les pays partenaires ; et à former le personnel du Secrétariat, les pays partenaires et les agents partenaires aux méthodes et aux procédures de collecte de données ; et à publier de manière proactive les évaluations sur le site web du GPE. Cela implique également de traiter et de fournir à la demande les données et les informations demandées par les parties prenantes, telles que les membres des groupes constitutifs

des bailleurs de fonds qui ont besoin de ces informations pour établir leurs rapports internes, rendre compte de leurs actions et prendre des décisions, et pour assurer la liaison avec les évaluations du GPE commandées par les bailleurs et les évaluations externes.

Enfin, ce travail implique également de coordonner avec l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour présenter au Conseil des informations sur l'état d'avancement des indicateurs de l'ODD 4 des pays partenaires. Le suivi des indicateurs des ODD est effectué en dehors du cadre de résultats du GPE 2030, afin de suivre l'état d'avancement de l'objectif du GPE 2030, qui aspire à « favoriser l'accès à l'éducation, les acquis scolaires et l'égalité des genres grâce à des systèmes éducatifs équitables, inclusifs et résilients, adaptés au 21e siècle ».

**Budget et mise en œuvre**

Le Secrétariat a demandé un budget de 6,075 millions de dollars américains pour la période qui s'étend de juillet 2026 à juin 2031 (par l'intermédiaire du Comité des finances et du risque).

**5,3 millions de dollars au titre du financement pour le renforcement des capacités du système.** Ce financement (moins de 2 % de l'allocation du financement pour le renforcement des capacités du système) permettra : 1) de tirer parti de la force du partenariat pour mettre en œuvre le portefeuille d'études sur les enseignements tirés des pays, ainsi que les évaluations des programmes et thématiques ; et 2) d'aider l'équipe du Rapport mondial de suivi sur l'éducation (en coordination avec l'Institut de statistique de l'UNESCO) à informer chaque année le Conseil de l'état d'avancement des indicateurs de l'ODD 4 des pays partenaires. Le Secrétariat utilisera ce budget soit sous forme de financement, soit en ayant recours à des contrats administratifs, en privilégiant la solution la plus rentable et la plus opportune pour les éléments à fournir au PILC et au Conseil d'administration.

**755 000 dollars de dépenses de fonctionnement**. Le budget du Secrétariat financera la gestion du programme d'évaluation et la réalisation des examens internes et du rapport annuel sur les résultats, ainsi que la gouvernance et la gestion des données.

La répartition du budget par composante est la suivante : 608 000 dollars pour les résultats annuels et l'établissement de rapports sur l'ODD4 ; 5 150 000 dollars pour les évaluations et les examens ; et 317 000 dollars pour la gouvernance et la gestion des

données. Les allocations budgétaires dans le cadre du financement et des allocations du Secrétariat sont flexibles.

Ce programme quinquennal ne prévoit pas d'évaluation stratégique et sommative finale. Le GPE prévoit que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) réalisera une nouvelle évaluation du GPE vers 2030, dans le cadre de son cycle quinquennal. Le portefeuille de documents sur les résultats, d'évaluations et d'autres données du Secrétariat du GPE fournira collectivement la majeure partie des informations nécessaires pour réaliser cette évaluation externe ou toute autre évaluation requise pour la prochaine étape de la stratégie.

**Risques et gestion des risques**

Le portefeuille de suivi, d'évaluation et d'apprentissage couvre cinq ans (exercices 2027 à 2031) et est ambitieux dans sa portée, mais doté d'un budget serré. Les principaux risques liés à sa mise en œuvre sont les suivants : capacité de l'agent partenaire à entreprendre et fournir un travail de haute qualité en temps opportun ; disposition des pays à participer aux études nationales sur l'apprentissage ; volume élevé de travail et pertinence des sujets spécifiques à des moments précis du GPE 2030. Le Secrétariat anticipera et gérera ces risques comme indiqué ci-dessous.

Capacité de l'agent partenaire. Les critères de sélection de l'agent partenaire comprendront la performance et l'expérience avérées de la réalisation de portefeuilles d'évaluation complexes axés sur l'apprentissage (capacités techniques et organisationnelles), la portée mondiale et l'accès à des connaissances de fond. En outre, l'accord de financement contiendra des dispositions relatives au paiement par tranches en fonction de facteurs tels que la qualité des produits à livrer et l'accent mis sur l'apprentissage au niveau des pays.

État de préparation des pays aux études nationales sur l'apprentissage. Ce risque sera géré en établissant des critères supplémentaires pour la sélection de l'échantillon et en concevant un échantillon de remplacement dans lequel puiser, tout en notant l'impact potentiel de cette approche sur les résultats.

Volume de travail et pertinence des sujets. Le programme de travail est flexible et peut donc faire l'objet d'un examen et d'une révision en consultation avec le PILC et à la demande du Conseil. Le volume sera géré en dimensionnant correctement le travail, tout en veillant à ce que les questions essentielles soient abordées avec les conseils du PILC. Le PILC recevra régulièrement des mises à jour et des

recommandations du Secrétariat concernant le portefeuille de SEA, et il fournira des orientations sur l'orientation et la portée, en fonction des besoins du Conseil. Enfin, si le budget est réduit ou insuffisant pour l'ensemble du portefeuille, le Secrétariat proposera de donner la priorité aux études sur l'apprentissage dans les pays et aux évaluations programmatiques, car ces études couvrent les trois objectifs du GPE et tous les grands domaines thématiques du GPE, et remplacera les évaluations thématiques par des examens moins coûteux.

## Annexe C : Résumé des commentaires issus des délibérations du Conseil des 4 et 5 décembre 2025 et autres propositions reçues avant le 31 janvier 2026

- Les membres ont encouragé la réalisation d'évaluations des besoins d'apprentissage des enfants en situation de handicap, notamment de ceux qui présentent des handicaps invisibles, et ont recommandé d'évaluer l'intégration de l'éducation inclusive dans la formation initiale et la formation continue des enseignants. Il a également été proposé d'évaluer l'approche d'intégration systématique des questions de genre dans le GPE 2025, notamment la valeur ajoutée de l'Accélérateur de l'éducation des filles pour les programmes qui systématisent l'intégration des questions de genre par rapport aux pays qui ne bénéficient pas de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
- Certains membres ont proposé d'évaluer l'efficacité des processus de dialogue sectoriel des groupes locaux des partenaires de l'éducation (l'implication des OSC, des enseignants et des organisations de jeunesse), l'impact des initiatives visant à promouvoir l'égalité des genres, ainsi que les résultats de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
- Les membres du Conseil représentant les fondations privées ont proposé de mener des études de suivi de l'insertion professionnelle (*tracer studies*) pour pouvoir suivre les résultats à long terme des enfants non scolarisés qui sont inscrits, notamment le développement de leurs compétences et leur parcours professionnels.
- Un intérêt a été manifesté pour analyser les effets du fonds à effet multiplicateur et l'équité du financement national, notamment à travers une analyse de l'impact du fonds à effet multiplicateur (par exemple, la complémentarité du cofinancement, l'alignement, l'accessibilité pour les différents pays et les cofinanciers), ainsi que le rôle de la Fondation de soutien au GPE, la rentabilité des financements, et la contribution du GPE aux réformes de grande envergure.
- Les membres ont fait valoir la nécessité d'analyser l'évolution des pactes de partenariat, des examens de mi-parcours et des rapports annuels, en particulier compte tenu des changements dans les critères d'admissibilité des pays dans le cadre du plan stratégique GPE 2030.